



Novembre 2013
Vol. 45 n° 11

barreau.qc.ca/journal
Poste-publication canadienne : 40013642

Rehaussement des seuils d'admissibilité à l'aide juridique

Une justice enfin plus accessible

Marc-André Séguin, avocat

Avec un rehaussement substantiel des seuils d'admissibilité, ce sont quelque 500 000 Québécois de plus qui seront dorénavant admissibles à l'aide juridique. Un rehaussement longtemps réclamé par le Barreau du Québec.



M^e Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice

C'est avec soulagement et enthousiasme que le ministre de la Justice, M^e **Bertrand St-Arnaud**, a fait l'annonce, le 4 octobre dernier, de cette mesure qui comptait parmi ses plus importantes priorités depuis le début de son mandat au Ministère. «Ce problème, on l'a réglé pour de bon», s'est-il réjoui. La mesure, dont le coût est évalué à 17 millions de dollars par année, constitue une étape importante dans la lutte pour rendre la justice plus accessible aux Québécois. Depuis les 30 dernières années, une personne travaillant à temps plein au salaire minimum n'était plus admissible à l'aide juridique. «C'était inacceptable, a souligné M^e St-Arnaud au moment de faire l'annonce. C'était aussi contraire à l'esprit du programme d'aide juridique, qui date de 1973.»

À compter du 1^{er} juin 2015, une personne travaillant au salaire minimum à raison de 35 heures par semaine sera ainsi admissible au volet gratuit de l'aide juridique, une hausse du seuil d'admissibilité de 30%. Le seuil sera dorénavant indexé en fonction de la hausse du salaire minimum, une première dans l'histoire du programme. «C'est une très belle réforme. On règle le problème de manière définitive, et on revient à l'intention d'origine de l'aide juridique. On la met dans le béton. Il s'agit d'un geste de solidarité important à l'égard des plus démunis et des petits salariés», aux dires du ministre. Entretemps, une hausse de 15,3% du seuil d'admissibilité entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Photo: Sylvain Légaré

Le rehaussement du seuil d'admissibilité est sans commune mesure avec les modifications apportées au cours des dernières années, notamment la hausse de 2% annoncée par le gouvernement Charest en 2011. Une part des fonds destinés à financer cette mesure ira aussi à l'appui et à l'embauche des avocats à l'aide juridique au fil des prochaines années, a précisé le ministre.

«Un an d'acharnement»

De son propre aveu, le projet de réforme constituait une épine dans le pied du ministre depuis le début de son mandat. Or, malgré l'importance que ce dossier revêtait pour son ministère, celui-ci ne cache pas que les contraintes budgétaires à Québec l'ont forcé à revenir à la charge plus d'une fois avant qu'on débloque les fonds nécessaires.

«J'ai travaillé là-dessus pendant un an. Nous y sommes arrivés parce que j'y croyais, et qu'il s'agissait d'une priorité pour nous. Nous avons vu plusieurs études au cours des dernières années. La magistrature et le Barreau du Québec avaient notamment produit des rapports. L'accessibilité à la justice est la priorité au Ministère. Mais ce n'était pas simple, ça coûte des sous. Un moment donné, c'est devenu une question de volonté politique. Il fallait prioriser le dossier et le mener à terme, affirme-t-il. On s'est engagés à plusieurs reprises, et il fallait régler la question.»

Suite » page 8

Table des matières

PARMI NOUS 4 PROPOS DE LA BÂTONNIÈRE 6 DROIT DE REGARD 12 CAUSE PHARE 14
LES CONTES DE LA FÉE DÉONTO 17 VIE ASSOCIATIVE 18 PROJETS DE LOI ET COMITÉS 30
JURICARRIÈRE 37 ET 38 TAUX D'INTÉRÊT 41 PETITES ANNONCES 42

Suivez le Barreau    #JdBQ

Spécialiste en droit des sociétés

MARQUE D'OR

Marquedor.com
Netco.net

1.800.668.0668



HENRI A. LAFORTUNE INC.
MÉMOIRES ET DOCUMENTS D'APPEL

514 374 0400 | halafortune.ca

 **Docurium**
espace juridique

Gestion et partage de fichiers en ligne

Essayez le. www.docurium.ca



Accès à vos fichiers en tout temps, sur tous vos appareils.



Service offert exclusivement aux juristes canadiens.



Répond aux normes de sécurité exigées par votre profession.

Rehaussement des seuils d'admissibilité à l'aide juridique

Une justice enfin plus accessible

» Suite de la page 1

C'est finalement en proposant de lancer la mesure en deux temps qu'il affirme avoir pu mobiliser le gouvernement derrière la réforme. « Si je n'avais pas eu l'appui et la complicité que j'ai avec la première ministre, je ne suis pas sûr que j'aurais réussi à convaincre le Conseil du trésor de sortir 17 millions par année, ajoute-t-il. Plusieurs ministres de la Justice avant moi ont eu la même intention, mais n'ont jamais pu franchir la porte du Trésor. Nous l'avons fait. »

Bien qu'il ait encore d'autres projets, M^e St-Arnaud reconnaît que cette annonce sera la plus coûteuse de son mandat, état des finances publiques oblige. « C'est sûr que je ne peux pas retourner au Conseil des ministres avec d'autres grands projets pour l'instant. »

« Essentiel »

Une annonce que le Barreau du Québec prend aussi avec enthousiasme, affirme la **bâtonnière du Québec, M^e Johanne Brodeur, Ad. E.**, qui fut conviée par le ministre à assister à l'annonce, en compagnie du président de la Commission des services juridiques, **M^e Denis Roy**. « Enfin, nous voyons un rehaussement des seuils, et surtout une mesure d'indexation faisant en sorte que nous n'aurons plus toujours des années à rattraper, a souligné la bâtonnière en entrevue. Des années où, systématiquement, 100 000 personnes se trouvaient du jour au lendemain inadmissibles à l'aide juridique simplement à cause de l'absence d'indexation. La nouvelle mesure donne enfin une pérennité au système. »

« Le Barreau travaille sur ce dossier depuis la création de l'aide juridique, poursuit M^e Brodeur. Dès qu'on a commencé à voir un plateau dans les années 1980, on a sonné l'alarme. Et chaque année depuis 2007, on a formulé des demandes de manière récurrente, on a publié des études. L'année dernière encore, on a rencontré tous les partis pendant les élections. Et chaque fois que j'ai rencontré le ministre depuis les élections, la question revenait. »

Car le Québec avait « une bonne marche à prendre », rappelle M^e Brodeur, ayant depuis longtemps atteint un plateau qui pendant quelque 25 années a exclu énormément de gens de l'aide juridique. « De 2007 à 2009, il y a eu des augmentations, mais qui ne nous

ont jamais ramenés à la philosophie de base de l'aide juridique. Il s'agit donc d'un changement majeur. Le fait qu'on le fasse maintenant, alors que l'économie n'est pas à son meilleur, nous permet de prendre la mesure de cet effort. Nous sommes très contents. »

« Même si des ministres de la Justice sont arrivés avec des augmentations ponctuelles, nous en étions rendus à une situation qui était franchement gênante, poursuit la bâtonnière. La philosophie du système n'était plus respectée. La réalité était aussi qu'il y avait un nombre de personnes se représentant seules devant les tribunaux, et sans toujours savoir à quelle porte cogner. Cela drainait aussi le système judiciaire. Ma perception, c'est qu'une telle mesure risque de désengorger le système. »

Selon M^e Brodeur, le réinvestissement apporte « de l'oxygène dans tout le système », qui pourra diminuer le nombre de gens se représentant seuls, et augmenter le nombre de gens qui pourront avoir accès à des conseils avant de se rendre à la cour.

« Nous étions très heureux pour les 500 000 individus citoyens qui auront accès à ce service de manière récurrente. Le fait que ce soit jumelé à des annonces de nominations, à des investissements en informatisation de la justice, aux efforts pour réformer le *Code de procédure civile*, je pense que nous étions très fiers de notre ministre, honnêtement. On verra pour la suite des choses, car des élections se pointent à l'horizon, mais il y a un *momentum*. »

Ce dossier étant maintenant clos, sur quoi le Barreau songe-t-il diriger son attention dans ses efforts pour rendre la justice plus accessible? « Je pousse beaucoup pour l'éducation juridique, soutient la bâtonnière. Je crois que si les gens sont mieux informés de leurs droits, ils vont aussi éviter des recours. Informer nos concitoyens devrait aider à rendre la justice plus accessible. Le Barreau travaille aussi avec plusieurs intervenants pour voir ce qu'on peut faire pour faciliter les règles de pratique, informatiser des parties de notre travail, ainsi qu'assurer une formation de nos avocats pour qu'ils favorisent la conciliation, le tout dans l'objectif commun de rendre le citoyen plus responsable de sa justice. »

« Mission accomplie » ?

De son côté, et étant donné que le gouvernement risque d'entrer, selon les mots employés par le ministre, « dans une zone incertaine », M^e St-Arnaud peut-il conclure qu'il a répondu aux objectifs qu'il s'était fixés en début de mandat? C'est presque le cas, répond-il. Mis à part d'autres projets de moindre envergure prévus pour les prochains mois, celui-ci garde espoir qu'on réussisse à réformer le *Code de procédure civile* avant la fin de l'actuelle session parlementaire. « On commence l'étude article par article. Je vais revenir à la charge pour proposer à l'opposition que nous formions une sous-commission afin d'en accélérer le processus, mais les libéraux n'ont pas l'air très enthousiastes à l'idée et semblent vouloir procéder de la manière classique, en commission parlementaire. »

Une telle façon de faire risque cependant de compromettre l'aboutissement du projet à court terme. « Si on passe par la méthode classique, je ne suis pas certain qu'on y arrivera avant le mois de mars, prévient-il. C'est donc un dossier à suivre », a conclu le ministre de la Justice.

Un rehaussement majeur

Seuil actuel du volet gratuit: 14 140 \$

1^{er} janvier 2014: 16 306 \$
(15,3% d'augmentation)

1^{er} juin 2015: 19 200 \$

Seuil d'admissibilité pour un couple avec deux enfants

Seuil actuel du volet gratuit: 23 184 \$

1^{er} janvier 2014: 26 737 \$

1^{er} juin 2015: plus de 30 000 \$



PRIX DE LA JUSTICE DU QUÉBEC

UN QUÉBEC POUR TOUS

APPEL DE CANDIDATURES

Le Prix de la justice du Québec a été institué pour rendre hommage à une personne qui s'est illustrée par son action à promouvoir les valeurs d'une justice à la portée de tous, intègre, impartiale et efficace.

Pour proposer une candidature pour le Prix de la justice 2013, rendez-vous au www.prixdelajustice.gouv.qc.ca, avant le 31 décembre 2013.

Pour plus d'information : 418 643-5140 • 1 866 536-5140



LA PLUS HAUTE DISTINCTION HONORIFIQUE REMISE DANS LE DOMAINE JURIDIQUE

Québec